



Le 22 février 2019

ÉTAT MAJOR SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

Compte rendu de la réunion tenue le 13 février à 19 h à la salle de conférence du centre Anne-Hébert.

Personnes présentes :

- ✓ Martin Lavoie, directeur
- ✓ Kaven Beaumont, chef aux opérations
- ✓ Jacques Fiset, capitaine
- ✓ Étienne Labonté-Jolin, capitaine
- ✓ Benoît Gagnon, lieutenant
- ✓ Maxime Mondoux, lieutenant
- ✓ Dany Houde, lieutenant
- ✓ Maxime Racette, lieutenant
- ✓ Marc-André Allard, lieutenant éligible
- ✓ Maxime Fortin, lieutenant éligible

Personnes absentes:

✓ Nicolas Tanguay, chef aux opérations

Marie-Josée Langlois, adjointe administrative au Service de protection contre l'incendie et de protection civile, est également présente et agit à titre de secrétaire de la réunion.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la réunion à 19 h 04
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Lu et acceptée à l'unanimité avec les points ajoutés au varia.

3. Compte rendu de la dernière réunion du 9 janvier dernier Acceptée à l'unanimité.

4. Accueil Lt éligible/descriptions de tâches

Martin souhaite la bienvenue aux deux nouveaux lieutenants éligibles. Il explique les attentes de ce poste ainsi que leurs tâches et responsabilités. Ils sont pompiers et agissent en tant lieutenants éligibles sur demande. Ils assisteront sur demande aux réunions de l'état major. Ils seront encadrés et supervisés par un officier supérieur.

Martin consulte les officiers afin de déterminer le déploiement des véhicules, lorsqu'un lieutenant éligible est présent. Il est convenu d'exposer au maximum les lieutenants éligibles et de prioriser le départ des véhicules. Ainsi, si un lieutenant éligible est déjà dans un véhicule prêt à partir, il ne sera pas remplacé pour un officier supérieur. S'il y a plusieurs pompiers, un lieutenant éligible pourra être affecté au deuxième véhicule.

Des radios officiers leur seront remis.





5. Premiers répondants

a. Chauffeurs

Étienne mentionne qu'il a fait une visite du territoire et a pratiquer le positionnement du véhicule avec Alexandre L., Mathieu D., Mathieu O et Félix-Antoine. Il reste Meggan et Jean-François à faire. Tandis que Louis-Karel sera un peu plus tard.

Raphaël sera exposé aux appels, il dort à la caserne à l'occasion.

b. Garde interne 24/7 horaire et remplacement

Martin demande l'avis des officiers pour l'horaire de garde durant la fin de semaine, à l'effet que l'horaire de jour soit de 6 h à 16 et de soir, soit de 16 h à 6 h. Tel que demandé lors de l'assemblée générale annuelle.

Il est convenu de débuter avec un horaire plus stable. Les premiers répondants pourront se faire remplacer (échange de temps) s'il le souhaite. S'il y a échange de temps à la dernière minute, il n'y aura pas de changement sur la paye, c'est la personne indiquée sur l'horaire qui sera payée. Lors d'appel incendie, le remplaçant sera payé une heure minimum au salaire intervention. Si l'appel est de plus d'une heure, il sera rémunéré pour le temps travaillé.

Maxime F. s'informe si les vacances seront acceptées (période non disponible). Il est convenu que la directive PR s'appliquera.

6. Opération

a. Chauffeurs

Kaven explique que François prépare un document de référence pour la conduite de véhicule qui sera disponible en mars. Les nouveaux chauffeurs seront formés en premier et ensuite les autres chauffeurs.

b. État des véhicules

Kaven explique que le système de graissage automatique de l'échelle est réparé. Le système arrière de freinage a aussi été réparé.

c. Déploiement

<u>Étienne</u> : Boîte à clefs.

Kaven : Détecteur gaz Le déploiement des véhicules sera modifié lors d'appel pour une vérification/détection d'odeur. Le véhicule 500 est le premier véhicule à être déployé et il n'a pas de détecteur de gaz ni la boite à clefs. Le véhicule 200 remplacera le véhicule 500.

Martin demande à Étienne de présenter la boîte à clef lors de la prochaine réunion. Martin demande à Kaven de faire des recherches pour un nouveau détecteur de gaz.

7. Prévention

Étienne communiquera avec le CNDF pour planifier les visites domiciliaires cet été.

8. Suivi des comités

a. SST

Maxime R. remplace Benoît dans le comité SST.

Lors de la prochaine pratique, la nouvelle procédure sera expliquée.

Benoît indique qu'une fiche d'évaluation de toutes les parties du bunker sera accrochée aux casiers de chacun. Si un pompier remarque des dommages, il devra informer un officier, François ou un pompier à temps plein.

Martin demande s'il y a un guide pour déterminer le degré d'urgence de la réparation (mineure ou majeure). Benoît vérifiera.





Maxime R s'informe comment intervenir lorsqu'un pompier a consommé de la boisson alcoolisée ou drogue. Dans la directive DIR-003, il est précisé qu'il est interdit d'être sous l'influence de boissons alcoolisées, de stupéfiants, d'hallucinogènes, de préparation narcotique ou anesthésique ou toute autre substance pouvant produire l'ivresse, l'affaiblissement, la perturbation des facultés ou l'inconscience lors de son travail. Donc, c'est tolérance zéro.

Les officiers doivent être fermes et rappeler la directive. Si un pompier est pris en défaut, le directeur doit être informé.

Étienne mentionne qu'il y a des casques qui ont plus de 10 ans. Martin demande aux officiers quel modèle de casques ils préfèrent. Il demandera des modèles aux fournisseurs. Aussi, il y a trois paires de bottes à changer en 2019.

Maxime R. a contacté l'APSAM pour savoir bien comment bien former un comité SST (gestion et structure). Il a contacté la personne que Benoît lui a recommandée. Martin suggère de contacter Pascal Gagnon.

b. Formation

Kaven souligne la réussite de Maxime M., Étienne et Maxime R. au cours officier 1.

c. Directives OP et RH

Martin mentionne qu'il a eu une première rencontre afin de nommer les officiers selon le nouvel organigramme. À venir, les directives opérationnelles et de déploiement.

d. Activités sociales

Martin demande à Dany d'informer Meggan que les activités hors territoire ne sont pas conseillées puisqu'elles ont un impact direct sur le nombre de pompiers pouvant répondre à un appel.

Martin : Accès plage Fossambault

Marc-André demande s'il est possible d'avoir accès à la plage de Fossambault pour le corridor d'entrainement. Martin s'informera auprès du directeur de Fossambault-sur-le-Lac.

e. Contrat de travail

Martin que les cols bleus seront rencontrés vers la mi-février et ensuite, ils rencontreront les pompiers.

9. Embauche

Martin informe les officiers qu'il procèdera à l'embauche du prochain pompier-premier répondant sur la liste de rappel, il s'agit de Laurent L. Il habite à Ste-Catherine-de-la-J.-C. Il sera intégré à l'équipe 3.

10. Nominations état major

a. Résolution, salaires

Martin précise qu'il n'y a pas le poste de chef aux opérations dans le contrat de travail, il sera ajouté au prochain. Une résolution sera adoptée au conseil pour les nominations des officiers selon le nouvel organigramme du Service.

11. Communications

a. Courriel, Survi-mobile

Martin explique que les officiers peuvent utiliser Survi-mobile pour contacter les pompiers.

12. Cauca

a. Mot de passe

Étienne a accès au logiciel de Cauca donc vous pouvez communiquer avec lui s'il y a un changement de cellulaire.





b. Horaire Web

Martin remet aux officiers leur code d'accès pour l'horaire Web Cauca. Il leur demande d'indiquer quand ils se font remplacer durant la garde officier. Ainsi, ils pourront recevoir les appels et un rapport pour la paye pourra être fait.

13. Autres sujets

a. Page Facebook (ancien pompier)

Maxime R est un des administrateurs. Il reste seulement Émile P. des anciens pompiers.

b. Devis APRIA

Martin indique que l'avis d'appel d'offres sera publié dans le prochain journal et que le devis sera en ligne vers le 25 février. L'ouverture des soumissions est prévue le 14 mars 2019.

c. Vêtements officiers

Martin demande à Dany, Maxime M. et Maxime R de passer à la caserne pour commander les chemises blanches.

d. Compresseur d'air

Martin demande de remplir le formulaire de facturation lors du remplissage de bouteille d'air pour d'autres villes et ensuite de la remettre à M-Josée.

Il y a trois raisons pour le rejet d'une bouteille :

- Intégrité de la bouteille
- Hydrostatique expirée
- Date du visuel est dû

Martin informera les villes que si ce n'est pas urgent, d'attendre pour faire le remplissage durant le jour. Si urgence, lors d'intervention, l'officier de garde se déplacera (rémunéré minimum 3 h) et ne pas faire d'inspection visuelle.

Benoît demande qui donne la formation pour le compresseur. Martin répond que les pompiers à temps plein peuvent donner la formation. Benoît, Maxime R. et Dany sont intéressés.

Formation compresseur

Kaven:

<u>Kaven</u>: Notes véh. 410

e. Véhicule 410 (Dany)

Dany demande s'il y aura une formation pour le *bypass* du véhicule 410. Kaven va préparer des notes les officiers seront formés.

f. Réunion état major

Martin demande si les officiers préfèrent que la réunion de l'état major ait lieu dans une vraie salle de conférence comme celle-ci ou bien à la caserne. Les officiers préfèrent la caserne afin d'être proches s'il y a un appel.

14. Date de la prochaine réunion le mercredi 13 mars à 19 h à la caserne

15. Clôture de la réunion à 20 h 55.

Tous sont unanimes de clore l'assemblée.

Martin Lavoie, directeur Service de protection contre les incendies

/mjl